

PUBLIC

ANNEX 5

DECLARATION
COUR PENALE INTERNATIONALE

Personnes auditionnées :

- ANGAIKA DIDI Osée
- KHATO-DZ'ZA Jacques
- MUGASA MONGU Jérôme
- ISSA-KABAGAMBE Abooki
- ITEMDEY-UBI Antoinette
- ZALABO Roger
- SIBEN KALOMUTSO Josué
- DRABHO MYANYA Jean-Pierre

Langue utilisée au cours de l'audition : Français

Date de l'audition : 2 septembre 2015

Lieu de l'audition : Bunia

* * *
*

Nous soussignés, membres du Comité Directeur de l'UNADI,

Déclarons sur l'honneur :

Nous avons vu qu'il y avait beaucoup de divisions en Ituri, venues souvent de l'extérieur, donc nous avons décidé de constituer un groupe de notables comprenant toutes les ethnies de l'Ituri, 21 ethnies précisément, au sein d'une association, l'UNADI, Union des Associations culturelles et du Développement de l'Ituri.

Nous sommes basés à Bunia, chef-lieu de la province de l'Ituri.

Notre objectif est de traiter tous les problèmes pouvant survenir en Ituri. Notre but est la paix, l'unité et le développement durable. Nous voulons atteindre l'unité dans le respect de la diversité culturelle.

DECLARATION

COUR PENALE INTERNATIONALE

Nous avons vu qu'il y a principalement des ituriens en procès devant la CPI. Dans la mesure où nous travaillons pour la paix, nous sommes prêts à les accueillir ici à bras ouverts. Pour la paix et le développement de l'Ituri, nous avons besoin de tous les bras, y compris ceux de Germain KATANGA, Thomas LUBANGA, *etc.*

Ces derniers vivent et mangent ensemble à La Haye et ce sera la même chose une fois qu'ils seront rentrés en Ituri.

Nous ne pouvons pas répondre à la place des politiciens mais de notre côté, il n'y aura pas de problème avec le retour de Germain KATANGA. Au contraire, nous pourrions lui donner des conseils et recommandations pour son intégration au sein de la population.

Germain KATANGA sera bienvenu notamment à Aru, où il pourra vivre avec sa femme et ses enfants.

S'agissant de la milice FRPI, quand Germain KATANGA a rejoint l'armée nationale fin 2004, il leur avait demandé de sortir de la brousse et de se démobiliser. Mais ces gens-là n'en font qu'à leur tête.

C'est à partir de ce moment-là que Germain KATANGA a été coupé avec le problème du FRPI. Par la suite, COBRA a repris la direction du FRPI. En 2007 COBRA a été nommé colonel dans l'armée nationale et il a quitté le FRPI. En 2007, MBADU a pris la relève du FRPI. Aujourd'hui le nom FRPI regroupe des miliciens de toutes les ethnies.

COBRA MATATA à un moment a aussi dit aux miliciens de sortir de la brousse mais ils ne l'ont pas écouté.

Nous, à l'UNADI, avons également encouragé les miliciens à sortir de la brousse mais ils n'ont pas encore suivi nos conseils, mais nous allons continuer à travailler dans ce sens.

Une solution est de leur donner un emploi, ce qui dépend beaucoup du gouvernement.

Nous pensons que vu ce que Germain KATANGA a subi en raison de sa participation passée au FRPI, il ne voudra pas y retourner. Au contraire, son retour sera une motivation pour les gens pour quitter et/ou ne pas rejoindre la milice.

Le 17 mai 2015, la FRPI a quitté la brousse à Bukiringi. Toutes les radios l'ont annoncé. Le gouvernement l'a appris. Il a dépêché l'armée et la MONUSCO là-bas.

Le ministre de la défense est arrivé le 23 mai 2015, avec le chef d'état-major de l'armée, à Bunia.

DECLARATION

COUR PENALE INTERNATIONALE

Le chef d'état-major de l'armée a été envoyé rencontrer la milice afin de lui demander ce qu'elle voulait.

La milice a dit qu'elle se rendait.

La MONUSCO a alors dit que pour que leur reddition soit effective, il fallait que les miliciens déposent les armes et suivent le processus de DDR.

Du 23 au 25 mai 2015, l'armée a amorcé une négociation avec la FRPI.

Ces derniers voulaient 10 000 USD par officier (ils étaient 15) et 2000 USD par soldats de rang, que leur soit donné un grade et que les soldats FARDC se retirent.

Après négociations, le gouvernement a convenu de donner 2000 USD par officier, 100 USD par soldat de rang ayant une arme (la valeur d'un nouvel AK47 étant de 125 €), 50 USD par soldat de rang sans arme et 30 USD par dépendant (membre de famille à charge). Le coût a été estimé à un total de 65 000 USD pour les 400 miliciens présents.

Il était prévu que le 24 mai 2015, le FRPI dépose les armes et que le gouvernement procède ensuite à la reconnaissance de quelques grades et à la remise de primes. Mais le FRPI a fait volte-face. Ce jour-là, ils ne sont pas venus.

Pour éviter la guerre, le gouvernement a alors fait appel à la communauté, l'UNADI, pour les convaincre.

Du 28 mai au 2 juin 2015, le gouvernement nous a envoyés parler avec les miliciens à Aveba ; nous sommes restés plusieurs jours là-bas. Nous avons associés aussi les communautés religieuses, les députés, la société civile, sous l'égide de l'UNADI.

Nous sommes arrivés le 28 mai 2015. Nous avons parlé avec la population puis avec la FRPI.

La FRPI a accepté sa reddition.

Le gouvernement a demandé à la FRPI de remettre 30 armes, comme symbole, en signe de bonne foi. Si la milice faisait cela le 2 juin 2015, le 4 juin 2015 le ministre de la défense venait, remettait les grades, payait les primes et on acheminait alors les FRPI vers un centre de transit puis un centre de formation.

La FRPI a ramené 9 armes. Puis ils sont partis sous prétexte de ramener 21 autres armes, mais ils ne sont jamais revenus.

DECLARATION

COUR PENALE INTERNATIONALE

Pour que cette milice sorte de la brousse, il y a deux options. La première option est la médiation - il faut qu'ils acceptent de sortir. Jusque-là cela n'a pas marché. La deuxième option est que l'armée et la MONUSCO les frappent et les fassent sortir. Cette dernière option a démontré ses limites, c'est pourquoi nous privilégions la première option.

S'agissant de la négociation, le problème est que cette milice n'a pas un commandement unique. Chacun se prend pour un commandant, et ce notamment depuis le départ de COBRA MATATA.

A cet égard, si Germain KATANGA rentre, il pourrait s'associer à la communauté, au sein de l'UNADI, et leur demander de sortir de la brousse et de se démobiliser. Nous pensons que son intervention pourrait aider dans le processus de pacification, en s'associant à l'UNADI.

La FRPI aujourd'hui n'a aucun objectif politique. Ils ne font que vivre et survivre.

On a négocié avec MBADU la remise de 30 armes et après il a dû aller négocier avec les autres officiers du FRPI ; ces derniers ont dit que pour que leurs hommes remettent leurs armes, il faudrait que chaque officier du FRPI négocie personnellement avec ses hommes. Donc il y a un groupe qui est prêt à sortir mais il y a certains commandants extrémistes qui ne le veulent pas et qui ont pris leurs soldats en otage.

Ce qui amène la guerre en Ituri est notre richesse : l'agriculture, la pêche, les bois, l'or, le coltan, la pêche, *etc.* Tous ces atouts font que tout le monde envie l'Ituri et cela attire la guerre. Le problème est que cette richesse ne bénéficie pas aux Ituriens.

Quand Germain KATANGA rentrera, il pourrait rejoindre l'armée, étudier à l'université ou trouver un emploi dans le commerce ou dans l'agriculture, par exemple. Dans tous les cas, il pourra compter sur notre soutien ; nous l'accompagnerons et l'appuierons dans son retour.

S'il n'avait pas d'hébergement à Aru, nous pourrions l'héberger ici.

Par exemple, quand Mathieu NGUDJOLO est rentré, il a eu une position à l'état-major de l'armée. Germain KATANGA, en tant que général, pourrait se voir donner une position par le gouvernement.

En cas de besoin, nous pourrions faire un plaidoyer auprès du gouvernement pour qu'il reprenne GERMAIN.

Aujourd'hui, la réconciliation entre Lendu et Hema est très profonde. L'UNADI, par exemple, comprend des Lendu et des Hema. Avant, les Lendu ne pouvaient pas ou très difficilement aller chez les Hema et inversement. Aujourd'hui, on peut circuler partout. Quand il y a des morts, des fêtes, nous partageons ces événements et nous nous réunissons tous. Il y a également des mariages entre les communautés.

DECLARATION

COUR PENALE INTERNATIONALE

Nous avons vu la vidéo de Germain KATANGA où il s'excuse pour ce qui s'est passé à Bogoro ; il demande pardon à la communauté Hema. Cela nous touche. L'un d'entre nous est Hema et lui accorde son pardon, au nom de l'UNADI, car cela vient du cœur.

* * *
*

Nous soussignés, confirmons que le contenu de cette déclaration est ce que nous considérons être la vérité. Nous avons fait cette déclaration volontairement, sans avoir fait l'objet de menaces ou de pression. Nous comprenons qu'elle est prise par des personnes qui représentent Germain KATANGA, qui a été condamné par la Cour Pénale Internationale. Nous comprenons également qu'elle peut être utilisée dans le cadre de procédures judiciaires devant la Cour Pénale Internationale, et en particulier dans le cadre des débats relatifs à la libération anticipée de Germain KATANGA.

DECLARATION

COUR PENALE INTERNATIONALE

Nom : ISSA-KABAGANSE Abooki
Date et lieu de naissance : 05/1953.
Ethnie : HENA-D'IRURU.
Occupation : NOTABLE PAIX IRURU.
Adresse : Quai. LUNUBA. AV. SHARI No 2.



Nom : MADAME ITENUSAY-UBI
Date et lieu de naissance : BUNIA le 04-12-1972
Ethnie : MBO
Occupation : COORDINATRICE / NOTABLE MAIRIASA
Adresse : HOTEL TAKEBEYA VILLE DE BUNIA



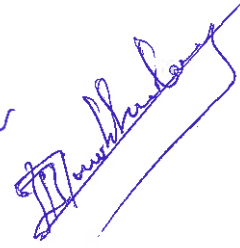
Nom : ROGER ZALABO
Date et lieu de naissance : BUNIA, le 10/04/1964
Ethnie : BIRA (ZUNANA)
Occupation : NOTABLE MEMBRE COMITE DIRECTEUR UNADI
Adresse : AV. du CANDIP, Q/MUDZI-PELA VILLE DE BUNIA



Nom : SIBEN KALOMUSO JOSE
Date et lieu de naissance : le 12/02/1980 IRUMU
Ethnie : LESA-NONKUTU/IRUMU.
Occupation : NOTABLE membre de l'UNADI
Adresse : QUARTIER SAJO AV. RWENZORI No 19,



Nom : DRABHO MYANYA Jean Pierre
Date et lieu de naissance : 20-02-1954 à AYFORO/ARU
Ethnie : LUGBARA
Occupation : VICE-PRÉSIDENT de l'UNADI
Adresse : QUARTIER BAHKOKO, AV. LOGO III n° 13



DECLARATION

COUR PENALE INTERNATIONALE

Nom : ANBAIKA AKA OSEE
Date et lieu de naissance : ISURAI GETY, le 28/12/1966.
Ethnie : LENDU-BINDA
Occupation : PRESIDENT DE MUNAAM
Adresse : R. KINIA, AV. BAYAYA, VILLE DE BUNIA

Nom : KATHO-DZIZA-Jacques
Date et lieu de naissance : Bkhuwa le 11/11/1945 ~~Congo~~
Ethnie : B, NORD
Occupation : NOTABLE.
Adresse : 9 NYAKASANZA - No 11 AV

Nom : MUGASA - HONGU Jérôme, 0819431146
Date et lieu de naissance : BUKIRINGI le 30/12/2015
Ethnie : NGITI / W BINA
Occupation : NOTABLE
Adresse : R. KINIA, AV BAYAYA n° 35